

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

CA/234/89
19 juin 1989

PV/89/08

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N

Procès-verbal de la réunion tenue à Luxembourg
le mardi 23 mai 1989

2ème partie : Affaires générales

9. EVOLUTION DES ACTIVITES DE LA BANQUE ET DE SES FINANCES

Le PRESIDENT, présentant le Document 89/245, rappelle que, lors de l'examen par le conseil d'administration, à sa réunion du 14 mars 1989, du bilan et du compte de pertes et profits pour 1988, un certain nombre de questions générales concernant la situation financière globale et l'évolution future de la Banque ont été soulevées.

Le document présenté a pour objet de servir de point de départ à une discussion fructueuse avant la réunion du conseil des gouverneurs, et il n'est ni nécessaire ni utile de chercher à prendre une décision au stade actuel.

L'accroissement appréciable des financements de la Banque dans la Communauté, enregistré en 1988 après trois ans de croissance modérée, traduit une poussée de la demande qui s'explique par un certain nombre de facteurs macro-économiques, dont l'accélération de la progression des investissements à l'intérieur de la Communauté. Face à cette situation, la Banque a réagi avec souplesse et sélectivité, en prêtant une attention étroite à la qualité des investissements en question et à leur conformité aux objectifs communautaires et aux besoins des Etats membres. En agissant ainsi, la Banque contribue à une répartition efficace des fonds entre les divers Etats membres.

Pour l'avenir, un grand nombre d'incertitudes subsistent, et le document vise à apporter une aide technique sur laquelle asseoir la discussion. Les problèmes mis en jeu sont difficiles et soulèvent un certain nombre de questions auxquelles il ne suffit pas d'apporter des réponses quantitatives. Cela étant, il est possible de dégager deux conclusions : (a) une augmentation du capital de la Banque sera nécessaire dans le courant de 1991, et les préparatifs à cet effet devront être faits en 1990 ; et (b) les excédents accumulés effectifs et potentiels peuvent être utilisés de manière à ce que le coût de ladite augmentation soit le moins élevé possible pour les actionnaires de la Banque, s'agissant du montant qu'ils devront verser.

On peut s'attendre à ce que la construction de l'Europe fasse des progrès considérables au cours des prochaines années et entraîne des changements radicaux dans les marchés de la Communauté et dans la structure de son économie. Pour que la Banque continue de jouer pleinement son rôle dans le développement équilibré de la Communauté, il faudra qu'elle applique systématiquement et sans relâche sa politique d'adaptation pragmatique. Cela pourra l'amener à diversifier ses activités existantes, à réformer ses structures actuelles, voire à envisager la création d'une filiale. Toutes ces considérations devront être gardées à l'esprit en 1990 lorsque les décisions à prendre au sujet de la prochaine augmentation du capital viendront à l'examen.

Il est par ailleurs important à ce propos de tenir pleinement compte de certaines tendances négatives qui se dessinent dans le monde financier, ainsi que l'expose le document. La Banque a enregistré en 1988 de bons résultats et ses activités ont jusqu'à présent progressé régulièrement en 1989 ; il y a lieu de s'en réjouir, sans pour autant se reposer sur ses lauriers.

Prenant la parole à l'invitation du PRESIDENT, M. SAMUEL-LAJEUNESSE (comme plusieurs autres administrateurs) félicite la Banque pour le document clair et instructif qu'elle a présenté. Il se déclare légèrement déçu par le volume des concours que la Banque a accordés jusqu'à présent en faveur des projets relevant des technologies avancées. Il est en effet capital d'aller de l'avant dans ce domaine.

A l'instar de MM. SARCINELLI, MÜLLER-ENDERS, ALLEN, SOMERS, DE VRIES et VANORMELINGEN, il est intéressé par la perspective de ne pas devoir demander aux administrations nationales des finances de verser des contributions importantes lors de l'augmentation du capital de la Banque ; cette perspective est à mettre sur le compte d'une bonne gestion.

Compte tenu du document et de l'approche qui y est exposée, il est disposé à réexaminer la possibilité pour la Banque de créer une filiale (point repris par MM. ALLEN et COSTA).

M. SARCINELLI (comme M. ALLEN) aurait aimé que le document contienne un exposé plus complet des hypothèses ayant présidé à son élaboration et ne se borne pas à indiquer les projections qui en résultent. Il s'opposera à toute dérogation à la limite statutaire fixée pour l'encours des prêts, à savoir 250 % du capital souscrit : sinon, la crédibilité de la Banque sur le marché risquerait d'en être compromise. Le premier souci doit être de maintenir les ratios d'exploitation de la Banque. M. SARCINELLI s'abstiendra de prendre position sur le montant du capital qui devra être versé, s'il y a lieu.

Pour ce qui est du point de vue qualitatif (paragraphe 4), M. SARCINELLI note en particulier les effets que pourront avoir éventuellement l'instauration du marché unique et la législation correspondante sur l'atténuation de la distinction entre les institutions de crédit à court terme et les institutions de crédit à long terme, ainsi que la part croissante qu'occupe le recours direct au marché dans la collecte des ressources. La Banque devrait s'en trouver incitée à examiner de très près l'ampleur et la nature de ses opérations : le marché communautaire fait en effet partie intégrante du marché mondial.

S'agissant de la création éventuelle d'une filiale, il est important de déterminer exactement le secteur du marché auquel un tel établissement s'adresserait.

M. MÜLLER-ENDERS, faisant observer que l'augmentation du capital envisagée ne s'écartera pas, en proportion de l'accroissement des opérations, des projections faites lors de la dernière augmentation, pense qu'il est bon que les actionnaires de la Banque y contribuent : il écarte l'idée d'un pourcentage de versement égal à zéro.

Pour ce qui est des perspectives futures et du rôle que la Banque pourra jouer dans le cadre du marché unique, il faut savoir que le climat qui prévaudra dans le secteur des services financiers sera complètement différent de ce qu'il est actuellement. La Banque devra coopérer plus étroitement avec les autres agents du marché, dont bon nombre seront en mesure d'accomplir certaines de ses tâches traditionnelles, et la vocation

catalysatrice de la Banque revêtira une importance primordiale, ce qui mettra en évidence le principe de complémentarité qui préside à ses opérations de prêt.

M. ALLEN, eu égard aux projections relatives à l'activité, se déclare contre toute augmentation du capital qui interviendrait avant la date suggérée : il serait préférable, à son avis, d'étudier les moyens de réduire l'activité, non seulement en raison du calendrier de l'augmentation mais également en raison de la charge de travail qu'impose la gestion de la Banque et de ses répercussions sur le plan des effectifs.

Il n'est pas enthousiaste à l'idée d'accroître l'activité de la Banque en concurrence avec les banques commerciales sur un marché plus complexe, ce qui, pense-t-il à l'instar de M. MÜLLER-ENDERS, pourrait se révéler coûteux. La création d'une filiale lui inspire des réserves analogues.

M. COSTA soulève la question plus vaste de la nature véritable, du rôle et de l'avenir de la Banque, à laquelle il estime que la section du document relative aux infrastructures (paragraphe 4.4.) ne consacre pas un développement suffisant. Pour l'heure, la Commission a entrepris de soumettre au Conseil des propositions à cet égard. Ces propositions ne sont pas encore définitivement arrêtées, mais la Commission espère d'ici là voir la Banque jouer un rôle plus actif.

En ce qui concerne les technologies, M. COSTA aurait aimé disposer, vu la vigueur de la concurrence extrême-orientale, d'une analyse plus complète des problèmes (paragraphe 4.5.). Un nouveau programme-cadre doit être dévoilé prochainement, prévoyant lui aussi une participation plus grande de la BEI. Il faut espérer que l'augmentation des financements destinés au secteur privé se reflètera également dans l'activité intéressant le secteur public.

Il s'associe aux observations de M. MÜLLER-ENDERS sur le rôle de la Banque, lequel doit mieux refléter et respecter davantage le principe de complémentarité pour les prêts de la Banque.

M. SOMERS estime que les changements à venir devraient encourager la Banque à élargir sa palette plutôt qu'à limiter son champ d'intervention, et les bases sur lesquelles elle a été créée il y a trente ans devraient être réexaminées.

M. HECK souligne les incidences qu'aura sur les budgets nationaux la prochaine augmentation du capital qui, si elle doit être mise en oeuvre en 1991, suppose que les contributions qu'elle exigera soient connues d'ici août 1990.

M. DE VRIES fait observer qu'un pourcentage de versement très faible en vue de l'augmentation du capital présenterait l'avantage de faciliter la discussion sur le rôle de la Banque, mais il estime d'autre part que l'accroissement de la concurrence sur le marché pourrait avoir pour effet de rétrécir la marge d'exploitation de la Banque et, partant, de réduire les possibilités qu'un tel pourcentage de versement soit égal à zéro.

Notant que les projections à moyen terme impliquent une certaine réduction du taux de rentabilité des opérations de la Banque, il met en garde contre des exercices mécaniques ou des simulations de cette sorte, qui risqueraient d'être interprétés comme un signe de faiblesse.

Résumant la discussion, le PRESIDENT remercie le conseil d'administration de l'accueil positif qu'il a réservé au document et convient qu'il est trop tôt pour envisager des niveaux éventuels de versement en vue de l'augmentation du capital. Lorsque le pourcentage de versement sera arrêté, il sera important de donner aux marchés le signal approprié.

En ce qui concerne les perspectives d'activité à plus long terme, une importance accrue doit être accordée au secteur des services financiers et aux incidences que l'évolution de la situation dans ce secteur est susceptible d'avoir pour la Banque. Celle-ci devrait prendre une part accrue aux efforts de coopération et élargir son rôle consultatif. Sur le plan macro-économique, elle devra adopter une approche aussi large que possible. Il se peut que cela ait des incidences sur ses effectifs, mais elle dispose également de réserves de productivité dans lesquelles elle peut puiser.

Les questions du fonds de garantie et du caractère complémentaire de ses opérations ont été toutes deux débattues en 1988 et il ne faut pas non plus perdre de vue qu'elles comportent l'une et l'autre un élément de risque.

S'agissant de l'horizon 1992, la Banque s'attend à ce qu'il y ait matière à une nouvelle expansion de ses activités. Elle a tendance à opérer avec le plus de succès là où le secteur bancaire est le plus développé.

Les questions sont complexes et interdépendantes. Constatant que le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend note du document, le PRESIDENT le remercie de ses orientations et note que les questions mises en jeu feront l'objet ultérieurement d'un complément d'examen.